

Dimension religieuse de l'éducation dans l'école catholique (7 avril 1988)

Quelque vingt années après la déclaration conciliaire sur l'éducation chrétienne *Gravissimum educationis momentum*, la Congrégation pour l'éducation catholique, via le document *Dimension religieuse de l'éducation dans l'école catholique*, invite les écoles catholiques à « bien vouloir examiner si les directives du Concile ont été réalisées ».

« Les écoles catholiques sont fréquentées également par des élèves non catholiques et non chrétiens. Et même, en certains pays, ceux-ci constituent une large majorité. Le Concile en avait pris acte. On respectera donc la liberté religieuse et de conscience des élèves et des familles. [...] Pour sa part, l'école catholique ne peut renoncer à la liberté de proposer le message et d'exposer les valeurs de l'éducation chrétienne. C'est son droit et son devoir. Il devrait être clair à tous qu'exposer et proposer n'équivaut pas à imposer. La contrainte en effet comporte une violence morale que le message évangélique et la discipline de l'Église écartent résolument. »

§ 6 - « Respect de la liberté religieuse »

« Dès le premier jour de son entrée dans une école catholique, l'élève doit avoir l'impression de se trouver dans un milieu nouveau, illuminé de la lumière de la foi avec des caractéristiques originales. Le Concile les a résumées en parlant de milieu imprégné de l'esprit évangélique de charité et de liberté. [...] L'esprit évangélique doit se manifester en un style chrétien de pensée et de vie qui se répand en chaque élément du milieu éducatif. [...] » § 25 - « [Milieu éducatif]... imprégné de liberté et de charité »

« La déclaration *Gravissimum educationis* marque un tournant décisif dans l'histoire de l'école catholique : le passage de l'école-institution à l'école-communauté. La dimension communautaire est tout spécialement le fruit d'une prise de conscience des diversités que le Concile a rejointes. La dimension communautaire comme telle n'est

pas, dans le texte conciliaire, une simple catégorie sociologique, mais elle est par-dessus tout théologique. [...] » § 31 - « De l'école-institution à l'école-communauté »

« [...] Dans l'école catholique, la culture humaine reste culture humaine, exposée en toute objectivité scientifique. Toutefois l'enseignant et l'élève qui sont croyants offrent et reçoivent la culture de façon critique sans la séparer de la foi. Si cela arrivait, ce serait une sorte d'appauvrissement spirituel. La coordination entre l'univers culturel humain et l'univers religieux se réalise dans l'esprit et la conscience du même homme croyant. Les deux univers ne sont point parallèles et incommunicables. Il est possible de découvrir des points de rencontre dans la personne humaine, protagoniste de la culture et sujet de la religion, lorsqu'on veut bien les chercher. Les découvrir n'est pas de la compétence exclusive de l'enseignement religieux. [...] [Chaque enseignant] développera son programme avec compétence scientifique, mais il saura, le moment venu, aider les élèves à regarder par-delà l'horizon limité de la réalité humaine. Dans l'école catholique [...] Dieu ne peut pas être le Grand absent ou un intrus mal accueilli. [...] » § 51 - « Coordination entre culture et foi »

« La présentation de toute la culture en fonction de l'annonce du salut, selon les indications du Concile, ne signifie pas que l'école catholique n'ait pas le devoir de respecter l'autonomie et la méthode propres des diverses disciplines du savoir humain et qu'elle pourrait considérer les disciplines particulières comme de simples auxiliaires de la foi. On veut seulement souligner que la juste autonomie de la culture requiert d'être distincte d'une vision autonomiste de l'homme et du monde qui négligerait les valeurs spirituelles ou les laisserait de côté. [...] » § 53 - « La foi qui illumine la culture »

« Le projet éducatif, remis à jour chaque année sur la base des expériences et de la nécessité, se réalise à travers le processus éducatif. Celui-ci prévoit des périodes ou des moments déterminés : un point de départ, des étapes intermédiaires et un objectif final. En fin de période, éducateurs, élèves, familles vérifieront si les

prévisions ont été respectées. Dans le cas contraire, on recherchera la responsabilité et les remèdes. [...] » § 102 - « Projet éducatif et processus éducatif »

« La dimension religieuse du milieu scolaire augmente la qualité du processus éducatif quand se vérifient certaines conditions dépendant à la fois des éducateurs et des élèves. Il est bon de souligner, en particulier, que les élèves ne sont pas des spectateurs, mais qu'ils constituent une part dynamique du milieu scolaire. Les conditions positives se vérifient quand, autour du projet éducatif, se forme un heureux consensus et que s'établit de la part de tous une collaboration pleine de bonne volonté ; quand les rapports interpersonnels se maintiennent dans la ligne de la charité et de la liberté chrétienne ; quand chacun présente aux autres, dans le déroulement de la vie quotidienne, un authentique témoignage évangélique ; quand, dans le cadre scolaire, se manifeste une sorte d'émulation pour rejoindre les plus hauts sommets du processus éducatif, en chacun de ses aspects, humain et chrétien ; quand l'école se garde constamment attentive aux familles, bien insérée dans la communauté ecclésiale, ouverte à la société civile, nationale et internationale. Toutes ces conditions tirent avantage d'une foi commune. » § 103 - « Les conditions favorables au milieu scolaire »

« Il faut un engagement décidé pour dépasser les crises pathologiques qui peuvent atteindre le milieu scolaire et dont les signes sont les suivants : l'absence ou la faiblesse du projet éducatif ; la préparation insuffisante des personnes responsables ; l'attention portée principalement à la réussite scolaire ; la distance psychologique entre éducateurs et élèves ; les antagonismes parmi les éducateurs ; la discipline imposée de l'extérieur sans la participation convaincue des élèves ; les rapports purement formels ou, tout bonnement, les tensions avec certaines familles non impliquées dans le projet éducatif ; le témoignage malheureux de l'un ou de l'autre ; la faible participation au bien commun de chacun en particulier ; l'isolement par rapport à la communauté ecclésiale ;

le désintéressement et la fermeture vis-à-vis des problèmes de la société ; peut être, l'enseignement religieux routinier. Si l'un ou l'autre de ces symptômes se manifestait, la dimension religieuse de l'éducation en sortirait sérieusement compromise. L'enseignement religieux lui-même sonnerait comme une parole vide dans un milieu fatigué qui ne saurait plus donner un témoignage selon l'Évangile et favoriser un climat chrétien. [...] » § 104 - « Conditions défavorables »